

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE  
Du 09 juillet 2020

### DELIBERATION

**2020/40**      **ACCUEIL D'UNE UNITE D'EDUCATION EXTERNALISEE AU SEIN DE L'ECOLE FERRY DEMORY – CONVENTION AVEC L'INSTITUT MEDICO EDUCATIF LINO VENTURA – RECONDUCTION**

La Ville de Lille et sa commune associée de Lomme portent de longue date un projet éducatif visant à la réussite éducative et scolaire de tous les enfants. Cette politique s'appuyant sur le Projet Educatif Global de Lille Lomme Hellemmes et sa déclinaison Lommoise « Lomme Educ' » se traduit notamment par la volonté constante de faciliter l'accès aux activités scolaires, péri et extrascolaires à tous les enfants, notamment à ceux en situation de handicap. Ainsi, la ville développe de longue date le principe de l'école inclusive, conformément à la loi sur la refondation de l'école du 8 juillet 2013, qui prévoit que le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental.

C'est dans cet esprit que la Ville et l'Institut Médico Educatif Lino (IME) Ventura ont ouvert conjointement une Unité d'Enseignement Externalisé (UEE) au sein de l'école maternelle ferry / Demory à la rentrée de septembre 2019.

Depuis 2015, l'IME bénéficie d'un poste d'enseignement spécialisé à mi-temps au sein de la structure pour répondre à une volonté d'inscrire la scolarité comme un axe essentiel du projet de l'enfant. Cela a permis de créer une Unité d'Enseignement au sein de la structure qui a permis de qualifier les parcours des enfants et de préparer au mieux ceux-ci à l'obligation scolaire.

Au regard des réussites issues de cette Unité, une étape supplémentaire a été franchie en externalisant cette unité au sein d'une école maternelle. Cette externalisation a ouvert des perspectives en termes d'inclusion des enfants par un partage naturel d'un espace de vie et de socialisation qu'est l'école. Ainsi, les enfants en situation de handicap sont intégrés avec les autres enfants ce qui favorise leur inclusion mais permet, également, aux enfants de l'école de mieux se familiariser avec la question du handicap.

Pour la rentrée 2020, le poste d'enseignement spécialisé a été reconduit à temps complet. Cela ouvre donc la perspective d'accueillir 13 enfants au lieu de 6 dans le cadre de cette UEE.

La Ville de Lille et sa commune associée de Lomme, en partenariat avec l'Education Nationale, mettra donc à disposition de l'IME une salle de classe, ainsi que les installations communes de l'école Ferry Demory.

Les modalités de cette UEE sont reprises dans la convention annexée.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme